

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 17 MARS 2023

Date de convocation 13/03/2023
Date d'affichage 13/03/2023
Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

Le 17 mars deux mil vingt-trois, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

Présents :

M. RIBIERE Jean-Paul, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme MOREL WARE Gaëlle adjointe, Mme DJIDEL Khaoukha, M. NDJIKESSI Thierry, , Mme CHARLET Viviane, M. DE-GEITERE Ulysse, M. LECOCQ Nicolas, M. DELENCLOS Gérard, M. VALLEE Gérard, M. KALWAK Johnny

Absents Excusés :

Absents

M. CRETAIN Thomas

Désignation du secrétaire de séance : Mme Viviane CHARLET

Mme Viviane CHARLET est nommée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2022

Madame Le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 décembre 2022

Adoptée à l'unanimité

2 – MISE EN PLACE DU NOUVEAU SITE INTERNET

Dans le cadre de notre adhésion avec l'ADICO un nouveau site internet peut être mis en place, celui en place étant devenu obsolète.

L' hébergeur du site communal actuel nous a proposé un devis de 3700 €



L'ADICO a fourni un devis pour le nom de domaine avec un tarif annuel – abonnement de 4 ans : coût 18 € ht et un devis pour la mise en place d'un site Internet – offre visibilité – hébergement – maintenance sur le site Internet : coût 500 € ht la première année et 250 € l'année suivante

Le temps d'extraire les données le site actuel sera hors service pendant environ 3 mois.

Après étude du devis, Madame Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter les devis de l'ADICO pour la mise en place d'un nouveau site internet

Adopté à l'unanimité

3 – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 DEVELOPPEE AU 01 JANVIER 2024

Madame Le Maire précise que nous avons voté pour la mise en place de la nomenclature comptable M57 développée au 01/01/2023 mais que pour des raisons techniques, l'exercice 2023 a été ouvert en M57 Abrégée

La M57 développée sera effective au 01 janvier 2024 avec la présente délibération

Adopté à l'unanimité

4 – PROJETS COMMUNAUX 2023

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les projets communaux prioritaires sur 2023 – subventionnables.

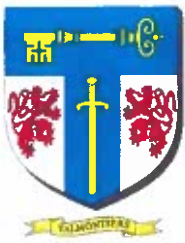
**** Création d'un city stade :**

Il s'agit de créer un mini stade sur sol synthétique avec panneaux basket - but de handball
Dimensions environ 25 m x 12 m - Emprise au sol sur plateau existant coût 79 000 € ttc

Pour ce projet nous optons pour une pré-commande sous réserve d'obtention de subventions à hauteur de 80 % avec la société AGORESPACE. Cette pré-commande nous permettant de bloquer le montant du devis sur 12 mois et donc non soumis à l'augmentation des matières premières.

**** Plafond salle des fêtes :**

Création d'un faux plafond isolant dans la salle des fêtes de la mairie - chauffage par 3 convecteurs économiques et remise en état de la climatisation bureau du maire – Remplacement four et lave-vaisselle cuisine
coût 30 000 € ttc



**** Coin compostage :**

Création d'un espace de compostage dans la commune

Il s'agit de mettre à disposition de nos administrés un espace de compostage avec redistribution du compost obtenu
coût 30 000 € ttc

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ouvrir des dossiers, d'étudier toutes propositions dans la limites des crédits inscrits au budget afin de les présenter à la commission travaux et de solliciter des subventions.

Adoptée à l'unanimité

5 – VENTE TRACTEUR DEUTZ / LAME DE DENEIGEMENT

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de vendre le tracteur DEUTZ + LAME DE DENEIGEMENT à la société EV AGRI JARDINS LOISIRS à Gisors pour la somme de 14 000 € (quatorze-mille euros)

Tracteur + Lame de déneigement - Bien identifié sur l'actif de la commune – numéro inventaire 2158 – 10006 TRACTEUR – date acquisition 07/2015 – fiche de bien n°313.

Complément de la délibération N°2021-40

Adoptée à l'unanimité

6 – SORTIE D'INVENTAITE TRACTEUR DEUTZ / LAME DE DENEIGEMENT

Suite à l'autorisation donnée du Conseil Municipal à Madame Le Maire, nous devons sortir de l'actif de la commune ce bien

Tracteur + Lame de déneigement - Bien identifié sur l'actif de la commune – numéro inventaire 2158 – 10006 TRACTEUR – date acquisition 07/2015 – fiche de bien n°313.

Madame Le Maire en demande l'autorisation à son Conseil Municipal



Adoptée à l'unanimité

7 – ECLAIRAGE PUBLIC – EP – AERIEN VILLAGE SE60 / TRAVAUX 2024

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux sur l'éclairage public du village doivent être réalisés par économie

Monsieur RIBIERE précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'art L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes, par délibérations concordantes pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public

Une fiche de recensement pour l'éclairage public – aérien du village a été retourné au SE60 pour la programmation des travaux en 2024 conformément au nouveau mode opératoire d'instruction des demandes de travaux du SE60.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 6 février 2023 s'élève à la somme **109 035,29 €** (valable 3 mois).

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 92 267,03 € SANS SUBVENTION ou 18 399,71 € AVEC SUBVENTION

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal après en avoir délibéré de :

- Accepter la proposition financière du SE60 pour un montant de 109 035,29 € avec une subvention de 92 267,03 € du fonds de concours, un reste à charge pour la commune de 18 399,71 €, de procéder aux dits travaux et inscrire au Budget communal 2024 les dépenses afférentes.

Adopté à 11 voix – 1 abstention

8 – PRET BANCAIRE

Pour financer le tracteur et ses accessoires 3 banques ont été sollicitées pour un prêt de 50 000 € :

- Une banque n'a pas donné suite
- Une nous a répondu avec un taux très élevé
- Le Crédit Agricole est mieux disant avec un taux fixe de 4.42 % sur 10 ans



Madame Le Maire demande à son Conseil Municipal d'accepter les modalités de ce prêt en sachant les augmentations de taux – de signer et d'inscrire au Budget 2023 les sommes nécessaires

Le Conseil Municipal a soulevé si la commune avait besoin réellement d'un prêt pour financer cet achat
Madame Le Maire affirme que la notre situation de trésorerie nous l'oblige pas.

Adoptée à l'unanimité

9 – ACCEPTATION DON

Nous avons été contacté en 2022 par une personne qui souhaitait faire un don à la commune.

Des renseignements lui ont été apportés à sa demande,

Un laps de temps d'une année s'en ait suivi

Cette personne nous a recontactée pour nous demander à quoi nous attribuerions ce don car elle-même souhaitait que cette participation reste au bénéfice de l'enfant du loisirs et du bien-être des talmontois.
A la suite de cela nous avons reçu un chèque de 30 000 € en sous spécifiant que son identité doit rester très discrète.

Madame Le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation d'accepter ce don et d'encaisser celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

10 - AFFECTATION RESULTAT 2022 DE LA COMMUNE

Madame Le Maire présente le tableau des affectations des résultats de la commune 2022 puis laisse la présidence à Madame Viviane CHARLET membre doyenne, pour faire délibérer le conseil

Présentation du tableau d'affectation des résultats

Le Conseil Municipal vote le compte de l'affectation des résultats 2022

Madame Le Maire n'a pas pris part au vote.

Adoptée à l'unanimité



11 – Compte administratif et compte de gestion 2022 Commune

Madame Le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Madame Viviane CHARLET (doyenne d'âge) pour le présentation du compte administratif et du compte de gestion du percepteur

Section fonctionnement :

Excédent au 31/12/2021 : 276 901,20 €

Total dépenses de fonctionnement 2022 : 507 241,16 €

Total des recettes de fonctionnement 2022 : 605 564,81 €

EXCEDENT : 375 224,85 €

Section investissement :

Excédent au 31/12/2021 : 109 295,24 €

Total des dépenses d'investissement 2022 : 205 097,57 €

Total des recettes d'investissement 2022 : 83 350,63 €

DEFICIT : 12 451,70 €

EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2022 DE 362 773,15 €

RESTES A REALISER : D. 110 041,40 € - R. 37 060 € = 72 981,40 €

-
72 981,40 €

EXCEDENT AU 31/12/2022 DE 289 791,75 €

Madame Le Maire certifie que le présent compte administratif est conforme aux écritures comptables du percepteur.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Le Maire informe qu'une chasse aux œufs de Pâques sera organisée par la mairie le lundi 10 avril matin – un flyer sera distribué
- Madame Le Maire informe qu'un recensement des animaux (chiens/chats) est organisé pour une meilleure gestion en mairie lors de leur divagation
- Un recensement des volatils est prévu suite à la grippe aviaire
- Une bourse aux jouets et aux vêtements a été organisée par le Centre Social Rural du Coudray Saint-Germer le samedi 11 mars
- Madame Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient Madame BORGOO – Monsieur VERBEKE – Madame LEFEBVRE du Conseil Départemental pour les subventions accordées pour les travaux de l'école et l'achat du tracteur
- Madame Le Maire indique qu'un devis a été sollicité pour la réorganisation et la gestion du cimetière
- Madame Le Maire rappelle qu'à la suite du conseil d'école du 10 mars dernier, la sécurisation de la rue des 7 arpentis reste préoccupante – Une étude s'en suit



- Madame Le Maire remercie les agents et Mr Gérard VALLEE pour son aide apportée lors de la coupe d'un arbre
- Un nouveau prestataire est en étude pour les repas de la cantine
- Une journée porte ouverte catégorie jeune est organisée par le football club de Talmontiers le 19 avril de 10h à 16h30 au stade de Talmontiers
- Un tournoi de pétanque est organisé le 29 avril par le football club de Talmontiers au stade de Talmontiers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20

Le Maire,

Brigitte COCHET

